

d'engagement OTRE DÉMÉNAGEUR

Rédacteur : Yann VIGUIÉ

Coordinateur du conseil de métier OTRE « Déménagement et conservation de biens »

yann.viguie@otre.fr

EDITO: bonne saison!

Nous sommes déjà en juin, et alors que la saison démarre réellement, les inquiétudes persistent sur ce que sera le niveau d'activité en déménagement cette année, qui s'annonce compliquer à en croire la crise qui pointe dans le secteur immobilier. Ce gel du marché immobilier qui inquiète autant les opérateurs, réduira d'autant les initiatives de mobilité, tant amont qu'aval, chaque vente de logement générant deux déménagements !

Dans ce contexte tendu, la CPME à laquelle nous adhérons vient de rencontrer la première ministre, et dans le cadre de la présentation de son plan logement, appui nos revendication de faciliter la mobilité de nos concitoyens car faciliter et fluidifier sera la condition du retour du plein emploi (voir point 3).

Dans le même temps, il ne faut pas baisser la garde sur le travail illégal toujours aussi peignant dans le déménagement et particulièrement en saison estivale.

L'OTRE vient ainsi de signer une nouvelle convention régionale de lutte contre le travail illégal dans le déménagement en Bretagne (voir point 1) et le nouveau plan de lutte contre le travail illégal 2023 – 2027 présenté la semaine dernière par le Ministre Olivier Dussopt peut faire espérer une reprise en main de la lutte contre cette concurrence déloyale qui détruit la profession et dont le volet répressif semblait avoir été un peu mis entre parenthèses depuis le Covid...

1) Signature d'une convention contre le travail illégal dans le déménagement en Bretagne

Les DREETS, la DREAL, l'URSSAF, les Organisations syndicales de salariés et Organisations patronales ont signé une convention qui vise à renforcer la lutte contre le travail illégal dans le secteur du déménagement en mettant en place des actions concrètes. <u>En savoir plus sur le nouveau site de l'OTRE.</u>

2) Olivier Dussopt lance un nouveau plan de lutte contre le travail illégal

Prévu de 2023 à 2027, Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, a présenté le 22 mai 2023 le <u>nouveau plan national de lutte contre le travail illégal (PNLTI)</u>. Il a rappelé l'ampleur de cette pratique et proposé **34 mesures destinées à intensifier encore les contrôles et les sanctions**, regroupées dans deux axes prioritaires : "mieux contrôler par le ciblage, la priorisation et le renforcement des contrôles en matière de travail illégal", et "mieux sanctionner, mieux recouvrer et réparer les préjudices liés au travail illégal". Parmi ces mesures figurent notamment :

N° Préfectoral : 4832 - Siret : 428 470 000 18



d'engagement OTRE DÉMÉNAGEUR

des actions de contrôles et d'accompagnement sur les grands événements sportifs notamment pour assurer l'exemplarité des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

- la lutte contre les faux statuts notamment par l'élaboration de stratégies communes vis-à-vis de certaines plateformes de mise en relation;
- la lutte contre les fraudes à la mobilité des travailleurs avec une meilleure prévention des fraudes au travail détaché internationale et information des employeurs et salariés détachés sur les droits et obligations;
- des actions de lutte contre la traite des êtres humains et sur la prévention des situations d'habitat indigne;
- une coordination renforcée des contrôles et des partages d'information, notamment avec la mise en œuvre du nouveau pouvoir de cyber-enquêtes pour la recherche et la constatation d'infractions de travail illégal sur internet, etc.

En 2021, le ministère du travail fait état de 3 642 procès-verbaux enregistrés en 2021, année également marquée par une hausse du recours aux sanctions administratives, en particulier des fermetures administratives décidées par le préfet avec 633 arrêtés préfectoraux de fermeture temporaire d'établissement notifiés en 2021 (contre 504 en 2020).

Un phénomène de grande ampleur

L'<u>Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf)</u>, à partir de contrôles aléatoires, estime à près de 2% le taux de <u>salariés dissimulés</u> en 2021. Certains secteurs présentent des taux plus élevés, en particulier et le nôtre se voit stigmatisé puisque donné devant le BTP et la restauration. Voir <u>le nouveau plan national de lutte contre le travail illégal pour 2023-2025</u> et voir sur le site vie-publique.fr

3) La CPME a rencontré Elisabeth Borne et donne ses propositions sur le logement

La CPME rencontrait la Première ministre lundi dernier. François Asselin a réaffirmé son souhait de "passer à une séquence plus constructive" et notamment d'avancer sur différent sujets liés au travail, notamment l'emplois des séniors et l'usure professionnelle, et également sur le logement.

La CPME a ainsi évoqué des mesures pour l'emploi des plus de 57 ans avec des exonérations de cotisations assurance-chômage, <u>l'évolution du compte-épargne temps et l'instauration de la semaine de 4 jours en entreprise.</u>

Elle alerte également sur **le ralentissement de l'activité immobilière** et de la construction, soulignant la baisse des réservations de logements neufs au premier trimestre. Moins de délais, moins de normes, incitations fiscales pour les acheteurs, favoriser la rénovation des logements, ce qui a inévitablement des répercussions sur le déménagement



d'engagement OTRE DÉMÉNAGEUR

Propositions de la CPME pour éviter une crise majeure du logement

Notre pays connaît aujourd'hui les prémices d'une crise du logement sans précédent. Si rien n'est fait, nos territoires et nos entreprises seront impactés car le logement est indissociable de l'emploi.

C'est pourquoi la CPME formule 30 propositions réalistes et concrètes pour rénover le parc existant, relancer la construction, favoriser l'acquisition, passer d'une fiscalité punitive à une fiscalité incitative et **faciliter la mobilité professionnelle** (voir notamment en haut de la page 6 pour le déménagement). Retrouvez les propositions de la CPME pour faire face à la crise du logement

Crise du logement : les propositions de la CPME pour fluidifier le marché immobilier... L'organisation patronale qui représente les petites et moyennes entreprises a prévu de soumettre à la Première ministre une série de propositions en matière de logement. Des suggestions pour relancer rapidement la construction, la rénovation, mais aussi l'accession à la propriété et l'investissement immobilier. À voir dans la Tribune

3) Engager un jeune dans le cadre d'un job d'été (rappel)

Zoom sur les principales règles à connaître avant d'employer des jeunes durant l'été.

Vous allez peut-être devoir recourir aux jobs d'été pour faire face à une augmentation temporaire de votre activité ou tout simplement pour remplacer vos salariés partis en congés payés. Quoi qu'il en soit, il vous sera alors indispensable de bien maîtriser les règles qui s'appliqueront aux jeunes que vous accueillerez dans votre entreprise. Voir la note complète

4) CDD successifs transformés en CDI : comment calculer l'ancienneté pour l'indemnisation du salarié ?

Un salarié obtient devant les juges la requalification de ses CDD non successifs en relation à durée indéterminée. Quelle est l'ancienneté à retenir lorsque les contrats à durée déterminée ont été interrompus par des périodes assez longues pour l'indemnisation versée au salarié (et quelles sont les spécificités déménagement) <u>Cliquez ici pour télécharger la note d'information</u>.

5) N'oubliez pas de transmettre le CDD dans les deux jours suivant l'embauche

N'oubliez pas de transmettre le CDD au salarié dans les deux jours suivant l'embauche. Ceci vaut également pour les contrats d'usage en déménagement (le jour même pour les journaliers).

La <u>Cour de cassation rappelle</u> que le contrat à durée déterminée doit être transmis au salarié par l'employeur dans un délai de deux jours suivant l'embauche. La transmission tardive du contrat équivaut à une absence d'écrit qui entraîne la requalification de la relation de travail en contrat à durée indéterminée.



d'engagement OTRE DÉMÉNAGEUR

6) publication d'un arrêté du 9 mai 2023 modifiant l'arrêté du 30 avril 2007 portant application des dispositions du décret n° 2007-640 du 30 avril 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des militaires

Les calculs de niveau de remboursement de frais déménagement vers OME ont été rectifiés. Nous constatons une baisse des niveaux remboursements sur zone Pacifique et une augmentation des niveaux sur zone OI + Caraïbes. A <u>voir sur Legifrance</u>, le calculateur militaire mis à jour par notre partenaire Plein Axe et à l'attention de nos adhérents est disponible sur <u>le site internet de l'OTRE</u>.

7) Dans la presse DEM

Travail illégal : un nouveau plan de lutte pour récupérer les 6 milliards d'euros de manque à gagner

Le gouvernement a annoncé le lancement d'un nouveau plan national de lutte contre le travail illégal sur la période 2023-2027. Celui-ci est à l'origine de 6 milliards d'euros de manque à gagner en 2021 dans les caisses de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage. Composé de 34 mesures, le plan vise à « mieux contrôler », « mieux sanctionner » et à « réparer les préjudices ». a <u>lire dans la Tribune</u>

Immobilier : le marché a basculé en Ile-de-France

Les ventes de logements anciens ont décroché de 22 % à fin mars en région parisienne, selon les notaires. La hausse des taux d'emprunt immobiliers, combinée à des prix qui restent élevés, a donné un coup de frein au marché. <u>LES ECHOS</u>

Retraites, déménagement... Borne veut que les Français soient rappelés par les services publics. Faciliter les déménagements ? Une nécessité à <u>lire sur Yahoo.fr</u>

8) Agenda DEM:

Négociations paritaires (CPPNI) : agenda 2023

Prochaines CPPNI les lundi 19 juin 2023 après midi, 19 septembre et 14 novembre

Conseil de Métier DEM : mercredi 7 juin, mardi 5 septembre, jeudi 7 décembre 2023, si vous voulez y participer et que vous n'avez pas reçu d'invitations contactez-nous.

PARTENAIRES OTRE DEMENAGEMENT

